

# REGLEMENT

## D'ADMISSION POUR LES ETUDES DE LICENCE & MASTER DANS LE CADRE DE L'UNIVERSITE DE SCIENCES AGRONOMIQUES ET MEDECINE VETERINAIRE DE BUCAREST

EN PREMIERE ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025

FACULTE DE MEDECINE VETERINAIRE - ENSEIGNEMENT EN FRANÇAIS

POUR CITOYENS ROUMAINS, RESSORTISSANTS ETRANGERS (UE/EEE ou non UE)  
OU ROUMAINS RESIDANT A L'ETRANGER

### I. CONSIDERATIONS GENERALES

- a. Les **citoyens roumains**, ainsi que les **citoyens de l'UE/EEE**, les **citoyens de la Confédération suisse** et les **citoyens non-UE**, peuvent postuler pour s'inscrire à ce programme conformément aux lois en vigueur.
- b. La période de soumission des dossiers au Bureau d'admission de la Faculté de Médecine Vétérinaire de Bucarest, 105, Splaiul Independentei, District 5, 050097, est du **08.07.2024** au **22.07.2024**. La soumission des documents requis se fera par téléchargement sur la plateforme d'admission de l'UASVM Bucarest (<https://admitere.usamv.ro>). La plateforme sera ouverte pour la soumission des documents à partir du 15.05.2024. La plateforme d'inscription sera fermée le 22.07.2024 à 16h00, heure EET.
- c. L'inscription au programme de premier cycle Médecine Vétérinaire - Enseignement en Anglais sera **uniquement pour la première année**. Le programme d'études est entièrement enseigné en français.

### II. DOCUMENTS A FOURNIR

**II A. Les candidats citoyens roumains** qui désirent étudier à la Faculté de Médecine vétérinaire de Bucarest – Enseignement en français téléchargeront les documents suivants sur la plateforme d'admission d'USAMV de Bucarest au format .pdf:

- **Diplôme de Baccalauréat** ; les diplômés de 2024 et qui ne sont pas encore entrés en possession de leur diplôme, peuvent déposer l'**Attestation de réussite au baccalauréat** – photocopie, délivré par le lycée gradué ; les **relevés de notes correspondant** (les candidats admis remettront l'original du diplôme du baccalauréat au secrétariat de la faculté en début d'année académique 2024-2025) ;
- **Lettres de recommandation/certificats de volontariat** ;
- **Certificat de naissance** ;

- **Carte d'identité ;**
- **Photo récente ;**
- **Certificat médical**, qui prouve la compatibilité pour le domaine choisi et le fait que le candidat ne souffre pas des maladies infecto-contagieuses ;
- **Documents justificatifs pour la maîtrise de la langue française** niveau **minimum B1** ;
- **Preuve de paiement** de la taxe d'évaluation du dossier de candidature.

**II. B. Les ressortissants des pays de l'Union Européenne / Espace Economique Européen, ressortissants étrangers non UE ou roumains avec leur résidence à l'étranger** téléchargeront les documents suivants sur la plateforme d'admission d'USAMV de Bucarest en **photocopies .pdf**:

- **Diplôme de baccalauréat ou équivalent** accompagné de la traduction certifiée ou apostillée (selon le cas) en langue roumaine, en français ou anglais et le **relevé de notes correspondant** (les candidats admis remettront l'original du diplôme du baccalauréat accompagné de la traduction certifiée ou apostillée – selon le cas – en langue roumaine, en français ou anglais au secrétariat de la faculté en début d'année académique) ;
- **Relevé de notes**, pour toutes les années de lycée, traduction certifiée ou apostillée (selon le cas) en roumain, français ou anglais ;
- **Lettres de recommandation / certificats de volontariat ;**
- **Certificat de naissance** accompagné de la traduction certifiée ou apostillée (selon le cas) en roumain, français ou anglais ;
- **Lettre de reconnaissance du niveau d'études lycées**, délivrée par le Ministère de l'Education de Roumanie (<http://www.cnred.edu.ro>), pour les candidats ressortissants des pays de l'**Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou la Confédération Suisse**.
- **Demande d'émission de la Lettre d'acceptation aux études**, délivrée par le Ministère de l'Education de Roumanie – Département de Relations Internationales (<http://www.cnred.edu.ro> - le formulaire sera téléchargé et rempli avec les données personnelles) pour les ressortissants des pays non UE. Les citoyens de l'État d'Israël doivent fournir un certificat de test psychométrique. Les documents demandés pour l'émission de la lettre seront envoyés au ministère par l'Université des Sciences Agronomiques et de Médecine Vétérinaire de Bucarest après communication des résultats finaux d'admission
- **Passeport** (pour ressortissants des pays non UE) ou de la **carte d'identité / passeport** (ressortissants de l'UE), nécessaires pour la photo du candidat, la date de la délivrance et la période de validité du document ;
- **Photo récente ;**
- **Certificat médical**, qui atteste la compatibilité avec le domaine choisi et que le candidat ne souffre pas des maladies infecto-contagieuses ;
- **Documents qui attestent la maîtrise de la langue française** niveau **minimum B1** (uniquement pour les candidats dont la langue maternelle n'est pas le français);
- **Preuve de paiement** de la taxe d'évaluation du dossier de candidature.

### III. TAXES

Le programme **d'études licence Médecine vétérinaire – Enseignement en langue française** met à disposition des candidats **pour la première année** :

- **30 places avec frais de scolarité** ; le montant annuel (taxe) est **de 7000 euros / année** d'étude. Ces places peuvent être occupés par concours par **les citoyens roumains, les ressortissants de l'UE ou les personnes de citoyenneté roumaine résidant à l'étranger et les ressortissants non UE.**

Au moment de la remise des documents d'inscription, chaque candidat doit faire preuve de paiement de **la taxe non remboursable de 100 euros pour l'évaluation du dossier de candidature** et des lettres de recommandation / attestations de volontariat pour chaque option.

Pour l'année universitaire 2023-2024, les frais de scolarité doivent être payés en 2 tranches :

- **La 1<sup>ère</sup> tranche - 3 500 euros** doit être payée par les candidats admis aux places avec frais de scolarité entre le **27.07** et le **30.07.2024** ; ces frais de scolarité comprennent les **frais de confirmation de place (non remboursables) d'un montant de 3 500 euros** ;
- **La 2<sup>ème</sup> tranche - 3 500 euros** doit être payée jusqu'à la date d'entrée en session d'hiver (date limite janvier 2025).
- Les citoyens **étrangers provenant des pays non- UE** vont payer la taxe d'études dans **une seule tranche de 7000 euros / année** (ces frais de scolarité comprennent les **frais de confirmation de place – non remboursables – d'un montant de 3 500 euros**) dans la période **25.07.2023** et le **27.07.2023**.

Les frais mentionnés ci-dessus doivent être payés dans le cadre des périodes précisées dans le calendrier d'admission, **en ligne sur la plateforme d'admission** ou **auprès de la banque**, dont voici les détails :

**Bénéficiaire : Université des Sciences Agronomiques et Médecine Vétérinaire de Bucarest (USAMVB)**

- **Banque: BCR World Trade Center, Bld. Expozitiei 2, Sector 1, Bucarest**
- **Code Swift : RNCB ROBU**
- **Code IBAN : RO59 RNCB 0085 0005 0839 0450**

**Important ! Le numéro IBAN de bénéficiaire ainsi que le nom de l'applicant doivent être mentionnés sur la preuve de paiement ! Les frais de virement bancaire doivent être ajoutés aux frais d'inscription ou frais de scolarité.**

*Le non-paiement de la taxe (1<sup>ère</sup> tranche des frais d'études) dans la période précisée amène à la perte de la place occupée sur les listes initiales* et le placement du candidat dans la liste des candidats REJETÉS (non admis), quelle que soit la moyenne obtenue au concours d'admission.

#### **IV. L'EVALUATION DES LETTRES DE RECOMMANDATION /CERTIFICATS DE VOLONTARIAT**

Les lettres de recommandation/certificats de volontariat vont être rédigées en français. Chaque document va certifier la disponibilité et les habilités du candidat pour le métier de vétérinaire. Ces documents vont représenter 10% du résultat final du concours d'admission. Les candidats qui ne présentent pas dans leur dossier de candidature des lettres de recommandation/certificats de volontariat, vont perdre 10% du résultat final, sans être disqualifiés.

L'évaluation se réalisera ainsi :

OUI = 10% du résultat final ;

NON = 0% du résultat final.

#### **V. EVALUATION FINALE DU CANDIDAT**

Le **résultat final** des candidats va être calculé ainsi :

1. La moyenne générale de l'examen de baccalauréat ou son équivalent – **90%**
2. Les lettres de recommandation / certificats de volontariat – **10%**

#### **VI. EN CAS D'EGALITE DES RESULTATS**

Les candidats seront classés sur la base du **résultat finale**.

Dans la situation où plusieurs candidats ont la même moyenne - égale à celle du candidat qui occupe la dernière place des listes primaires, se déclare ADMIS le candidat ayant obtenu les plus grandes notes (ou équivalent des notes du système de notation de Roumanie, conforme aux critères du Ministère de l'Enseignement) aux examens de **BIOLOGIE/CHIMIE** dans le cadre de l'examen de baccalauréat ou son équivalent.

Si l'égalité persiste, se déclare admis le candidat qui a obtenu la plus grande note à l'examen de **LANGUE MATERNELLE**.

## CALENDRIER D'ADMISSION SESSION JUILLET 2023

Période	Activité	Remarques
08.07.2024 - 22.07.2024	Inscription des candidats	Les candidatures (documents requis) seront téléchargées sur la plateforme d'admission d'USAMV de Bucarest ( <a href="https://admitere.usamv.ro">https://admitere.usamv.ro</a> ).  La plateforme est ouverte pour le téléchargement des documents de candidature à partir du 15.05.2024.  Date limite de soumission : 22.07.2024, à 16h00 heure EET
23.07.2024	Affichage de la liste des candidats inscrits	La liste sera mise en ligne sur <a href="http://fmvb.ro/fr/">http://fmvb.ro/fr/</a>
24.07.2024 - 25.07.2024	Analyse et traitement des dossiers	Evaluation des lettres de recommandation / certificat de volontariat Représente 10% du résultat final
26.07.2024	Affichage des <b>résultats initiales</b> du concours  Affichage de la liste initiale des candidats <b>ADMIS</b>  Affichage de la liste des candidats <b>NON ADMIS</b>	Les listes initiales seront mises en ligne sur <a href="http://fmvb.ro/fr/">http://fmvb.ro/fr/</a>
26.07.2024	Dépôt des contestations et leur résolution	Le dépôt des contestations par mail à <a href="mailto:fr@fmvb.usamv.ro">fr@fmvb.usamv.ro</a>
27.07.2024 - 30.07.2024	Paiement de la taxe de confirmation de la place (candidats admis sur listes initiales)  Transmission des <b>contrats d'études</b> signés par les candidats déclarés admis	<b>3 500 euros (3 500 euros taxe non-remboursable)</b> pour les candidats admis UE <b>7 000 euros (3 500 euros taxe non-remboursable)</b> pour les candidats admis non UE  Le non paiement de la taxe dans cette période <i>amène à la perte de la place occupée sur les listes primaires</i> et le placement du candidat dans la liste des candidats REJETÉS (non-admis)  Le dépôt des contrats d'études signés par les candidats déclarés admis par mail à <a href="mailto:fr@fmvb.usamv.ro">fr@fmvb.usamv.ro</a>
31.07.2024	Annnonce du retrait des candidats admis de la liste finale (sur la base de la demande ou de la déclaration du candidat admis)	Par mail à <a href="mailto:fr@fmvb.usamv.ro">fr@fmvb.usamv.ro</a>

Période	Activité	Remarques
<b>01.08.2024</b>	Affichage de la <b>liste finale</b> des candidats <b>ADMIS</b> (UE et non UE) Affichage de la liste finale des candidats <b>NON ADMIS</b> (cette liste va inclure les candidats admis sur les listes initiales qui n'ont pas payé la taxe de confirmation de la place, voire la 1 <sup>ère</sup> tranche de la taxe d'études)	Les listes finales seront mises en ligne sur <a href="http://fmvb.ro/fr/">http://fmvb.ro/fr/</a>
<b>02.08.2024</b>	La liste et les dossiers des candidats ressortissants des pays non-UE vont être transmis auprès du Ministère de l'Education dans le but d'obtenir la lettre d'acceptation aux études universitaires en Roumanie.	Les documents seront envoyés par le Département des Relations Internationales de l'Université des Sciences Agronomiques et de Médecine Vétérinaire de Bucarest